

Bords Du Dimanche BdD

Challenge de Printemps
31 mars, 14 & 28 avril, 12 & 26 mai, 9 juin 2024



Port La Forêt - Club de la Vallée des Fous
5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participantes et des autres participants.

1. REGLES

La course du dimanche, le Bord Du Dimanche, soit le BDD, organisée par le CVF est une « épreuve » au sens de la FFV et elle est donc régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- Les règlements fédéraux.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Habituellement, il n'y a pas de modification aux IC lors des BDD.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être exceptionnellement faites sur l'eau. Dans ce cas, le comité de course annoncera la modification à la voix sur le canal 72, canal VHF de course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis éventuels aux concurrents sont affichés sur le site internet du club et par courrier électronique.
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course veille et communique avec les concurrents sur le canal **72**.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Sans objet : il n'y a jamais de signaux faits à terre pour les BDD.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 La première course du dimanche est prévue selon le programme suivant : départ le dimanche à 11h, début de la procédure en 5 minutes à 10h55.
- 5.2 Les horaires des courses peuvent être modifiés si les conditions météo ou les horaires de marées l'exigent. Dans ce cas, les modifications sont annoncées par courrier électronique, sur le site internet du CVF et sur la page FaceBook.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un message VHF sera donné cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Selon la météo, le comité peut décider de procéder à une deuxième course.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Si le nombre de bateaux engagés dans chacune des classes est supérieur à 3, les monocoques habitables OSIRIS seront répartis en 2 classes en fonction de leur groupe OSIRIS :

- Classe COTIER pour les ratings inférieurs à 17
- Classe REGATE pour les ratings supérieurs ou égaux à 17

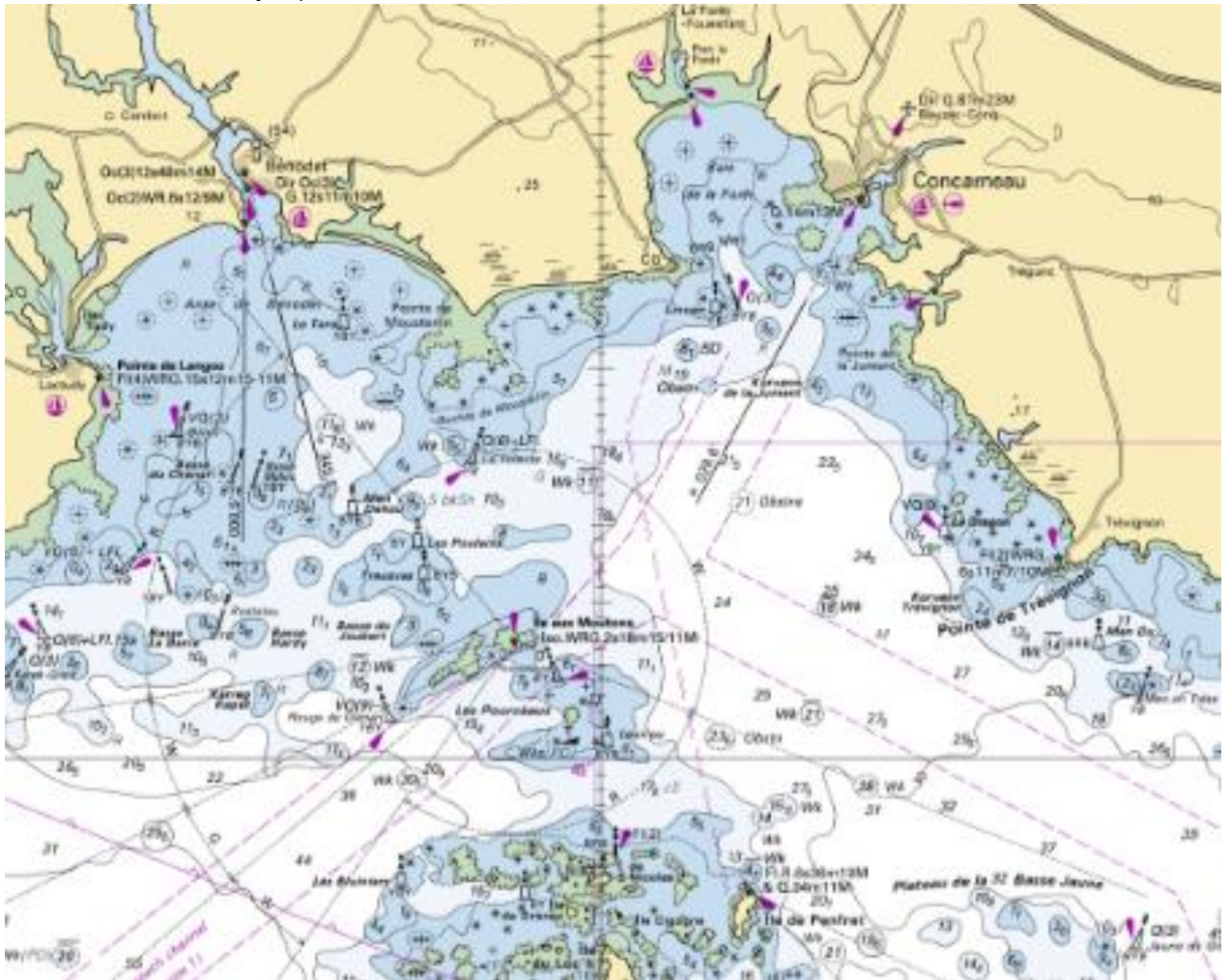
Dans le cas contraire (moins de 3 bateaux dans une des classes), un seul classement sera établi.

Pour distinguer les bateaux en fonction de leur classe, chaque bateau monocoque habitable OSIRIS pourra porter le pavillon de sa classe dans son pataras :

- Classe COTIER : pavillon C ,
- Classe REGATE : pavillon N ,
- Pour tous les concurrents : pavillon du CVF .

7. ZONE DE COURSE

La zone dans laquelle les parcours du CVF sont décrits ont pour base une zone de départ en baie de la forêt, elle s'étend au sud est jusqu'à Men Du et la Jaune des Glénan,



8. LES PARCOURS

8.1 Tous les parcours (avec numéro) sont décrits sur le site internet du club :

<https://www.clubdelavalleedesfous.com/parcours-voile-port-la-foret/>

Il est demandé à tous les concurrents de vérifier qu'ils sont bien en possession de la dernière version disponible sur le site internet du CVF. Des mises à jour sont prévisibles 2 fois par an, au plus tard 15 jours avant la première régates du challenge (printemps ou automne).

En cas de parcours différent (pour cause de météo capricieuse par exemple) de la description proposée, le comité de course détaillera par VHF le parcours et les marques à contourner.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le numéro du parcours et fera le descriptif du parcours à effectuer. En cas de parcours non répertorié, le comité de course détaillera par VHF le parcours et les marques à contourner.

9. MARQUES

Les marques sont celles décrites dans les parcours du CVF :

<i>Linuen</i>	<i>Lué Vras</i>	<i>Le Dragon</i>
<i>Men Du</i>	<i>Jaune des Glénan</i>	<i>Bas An Ero</i>
<i>Jument des Glénan</i>	<i>Basse Pérennes</i>	<i>Les Bluiniers</i>
<i>Rouge des Glénan</i>	<i>Les Grands Pourceaux</i>	<i>Basse Malvic</i>
<i>Bilien</i>	<i>Basse Rousse</i>	<i>La Voleuse</i>
	<i>Les Poulains</i>	

10. LE DEPART

- 10.1 La ligne de départ est située entre le bateau comité (ou la bouée d'attente à l'entrée du chenal la plus à l'ouest) et la bouée d'attente située la plus à l'est.
- 10.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ ou dans la minute précédent celui-ci, et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son nom et/ou son numéro de voile sur le canal VHF de course de la zone. L'absence d'émission ou de réception VHF du concurrent ne le dédouane pas de sa faute et ne peut donner lieu à une demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 20 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

11. L'ARRIVEE

- 11.1 La ligne de d'arrivée est située entre le bateau comité (ou la bouée d'attente à l'entrée du chenal la plus à l'ouest) et la bouée d'attente intermédiaire (celle du milieu).

12. SYSTEME DE PENALITE

- 12.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13. TEMPS LIMITES

- 13.1 Les temps sont les suivants :

Les bateaux ayant effectué le parcours et fini dans un temps supérieur à **3** fois le temps du premier bateau seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

14. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 14.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 1 min après l'arrivée du dernier bateau sur la course du jour.
- 14.2 Aucun avis ne sera affiché pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins **car on ne veut pas que cette situation se produise**. Eventuellement, les instructions informelles auront lieu dans la salle du jury située dans le Local du CVF, lors du PPVR qui suit la régates.

15. CLASSEMENT

- 15.1 La seule course du jour (les dimanches des BDD) donne lieu à un classement spécifique par série (« régates » ou « côtiers »).
Le résultat des 6 courses du challenge est agrégé selon un calcul secret connu du seul commissaire aux résultats et qui permet de désigner le vainqueur du challenge, que ce soit celui d'automne ou celui de printemps.

16. REGLES DE SECURITE

- 16.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 16.2 Le canal VHF est le 72. La double veille sur les canaux 16 et 72 est de mise.
- 16.3 **Utilisation du bout dehors** : la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker, tout autre usage est proscrit.
- 16.4 **Port du gilet** : celui-ci est obligatoire pour toutes les personnes présentes à bord, quelles que soient les conditions météo.

17. PRIX

Si le nombre de bateaux excède les 3 unités dans chacune des classes, alors, à l'issue du challenge d'automne, un prix sera décerné :

- dans la classe « régates »,
- dans la classe « côtiers ».

Dans le cas contraire, un seul classement sera édité.

18 ORGANISATION

Président du comité de course :

- Christian Le Saout

Arbitres du CVF déclarés auprès de la FFV :

- Ivan Damon
- Aymerick Bausson
- Jean-Luc Mourrain

Bureau du CVF :

- Eric Kersacaven
- Ivan Damon
- Aymerick Bausson
- Jean-Luc Mourrain